

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948
2018

70^E ANNIVERSAIRE

PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

70^e ANNIVERSAIRE

DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

DÉCLINÉE DANS 84 GARES FRANÇAISES

À PARTIR DU 19 NOVEMBRE 2018

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948
2018
70^E ANNIVERSAIRE

ÉDITO



Nous fêtons cette année le 70^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette déclaration est un patrimoine immatériel et vivant, plus que jamais d'actualité, qui nous rappelle notre responsabilité citoyenne de faire exister ces droits au quotidien. Et ce patrimoine sera d'autant plus vivant que nous en parlerons et que nous le mettrons en lumière.

SNCF Gares & Connexions, appuyée par ses partenaires, Human Rights Watch, Amnesty International et la Fondation Lilian Thuram, a décidé de mettre à disposition ses emplacements d'affichages culturels pour exposer la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dans son intégralité. Chaque jour, 10 millions de visiteurs passent dans les gares en France. Partager, transmettre, c'est faire vivre ce patrimoine de paix et de droits.

En matière de droits, SNCF Gares & Connexions agit au quotidien. Les gares agrègent, en effet, des flux de visiteurs d'une incroyable diversité. La gare est un espace public qui accueille tout le monde. C'est l'un des rares lieux à le permettre encore. Et c'est parce qu'on ne veut laisser personne de côté que nous nous sommes attachés à considérer les droits de nos visiteurs les plus fragiles.

Je voudrais également profiter de cette exposition pour que nos visiteurs se réapproprient la gare, leur gare, comme un bien collectif, le bien de tous les citoyens, leur porte d'entrée sur la ville et surtout leur portail de mobilité. Car il est de la responsabilité de chacun de nous de faire en sorte que notre droit de tous à la mobilité soit respecté et valorisé. C'est l'un de nos droits fondamentaux pour le mouvement au quotidien et donc notre liberté de nous déplacer.

J'espère que vous serez nombreux à prendre quelques minutes pour vous enrichir à la lecture de cette déclaration.

Patrick Ropert

Directeur général de SNCF Gares & Connexions

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948
2018 70^E ANNIVERSAIRE

*Où commencent
les droits universels,
après tout ?*

*Ils commencent près
de chez soi,
en des lieux si proches
et si petits
qu'on ne peut les voir
sur aucune
carte du monde.*

*Si chacun
ne fait pas preuve du civisme
nécessaire
pour qu'ils soient respectés
dans son entourage,
il ne faut pas s'attendre
à des progrès
à l'échelle du monde.*

ELEANOR ROOSEVELT

Déléguée aux Nations Unies
et première Présidente de la Commission des droits de l'Homme.
Le 9 décembre 1948, Palais de Chaillot, Paris.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

70^E ANNIVERSAIRE

PRÉAMBULE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les États Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

ARTICLE

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

ARTICLE

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

ARTICLE

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

ARTICLE

ARTICLE

ARTICLE

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

ARTICLE

ARTICLE

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

ARTICLE

ARTICLE

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

ARTICLE

ARTICLE

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

ARTICLE

13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

ARTICLE

14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

1. Tout individu a droit à une nationalité.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

ARTICLE

15

ARTICLE

16

1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

ARTICLE

18

ARTICLE

17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

ARTICLE

19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

ARTICLE

20

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

ARTICLE

21

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

ARTICLE

22

ARTICLE

23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

ARTICLE

24

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

ARTICLE

28

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

ARTICLE

27

ARTICLE

25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

ARTICLE

29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

ARTICLE

30

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

ARTICLE

26

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

**À l'occasion
du 70^e anniversaire
de la
Déclaration
universelle
des droits
de l'Homme**

**SNCF
Gares & Connexions
affiche
dans 84 gares
les 30 articles
de ce
texte fondateur**

**DÉCLARATION
UNIVERSELLE
DES DROITS
DE L'HOMME**



7 GARES PARISIENNES

PARIS BERCY-BOURGOGNE PAYS D'AUVERGNE
PARIS GARE D'AUSTERLITZ
PARIS GARE DE L'EST
PARIS GARE DE LYON
PARIS GARE DU NORD
PARIS-MONTPARNASSE
PARIS SAINT-LAZARE



PARIS GARE DU NORD

8 GARES ÎLE-DE-FRANCE

BÉCON-LES-BRUYÈRES
BIBLIOTHÈQUE FRANÇOIS-MITTERAND
CHELLES
ERMONT-EAUBONNE
EVRY-COURCOURONNES
MELUN
SAINT-DENIS
VERSAILLES CHANTIERS



GARE BIBLIOTHÈQUE FRANÇOIS-MITTERAND

6 GARES BRETAGNE

BREST
LORIENT BRETAGNE SUD
RENNES
SAINT-BRIEUC
SAINT-MALO
VANNES

1 GARE CENTRE TOURS

3 GARES
PAYS DE LA LOIRE
ANGERS SAINT-LAUD
LE MANS
NANTES

1 GARE VAL-DE-LOIRE VIERZON



GARE DE NANTES

8 GARES HAUTS DE FRANCE

AMIENS
ARRAS
COMPIÈGNE
DUNKERQUE
LILLE FLANDRES
LILLE EUROPE
ROUBAIX
VALENCIENNES

5 GARES NORMANDIE

CAEN
GIVERNY
LE HAVRE
ROUEN RIVE DROITE
TROUVILLE-DEAUVILLE



GARE DE RENNES



GARE DE LILLE-EUROPE

8 GARES GRAND EST

NANCY
METZ
MULHOUSE
REIMS
SÉLESTAT
STRASBOURG
THONVILLE
TROYES



GARE DE STRASBOURG



GARE DE VICHY

8 GARES AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ANNECY
CLERMONT-FERRAND
GRENOBLE
LYON PERRACHE
ST-ÉTIENNE CHÂTEAUCEUX
VALENCE-TGV
VALENCE VILLE
VICHY

5 GARES BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

BELFORT-VILLE
BESANÇON-VIOTTE
CHALON-SUR-SAÔNE
DIJON
NEVERS



GARE DE VALENCE-TGV



GARE D'AVIGNON-TGV

5 GARES PACA

AVIGNON-TGV
CANNES
MARSEILLE ST-CHARLES
NICE
TOULON

5 GARES OCCITANIE

MONTPELLIER ST-ROCH
NARBONNE
NÎMES
PERPIGNAN
SÈTE
TOULOUSE MATABIAU

13 GARES NOUVELLE AQUITAINE

AGEN
ANGOULÊME
BAYONNE
BORDEAUX ST-JEAN
BRIVE-LA-GAILLARDE
DAX
HENDAYE
LA ROCHELLE
LIBOURNE
LIMOGES
NIORT
PAU
POITIERS



GARE DE POITIERS

« EXISTER »

**CONCOURS D'ÉCRITURE AVEC LES DISTRIBUTEURS
D'HISTOIRES COURTES EN GARE**

Pour célébrer les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, prenez la plume !
« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » : nous connaissons tous la phrase qui ouvre cette Déclaration. Mais il est temps de se replonger dans ses 30 articles, au complet, pour rendre hommage à ce texte fondateur écrit en 1948 par l'Organisation des Nations unies. Une belle occasion d'entamer une réflexion sur ces droits humains !

Sur le thème « EXISTER », nous vous invitons à imaginer un court récit de fiction de 8 000 caractères maximum (espaces compris). Affirmation et dépassement de soi, revendication et révolte ou simplement présence au monde... : que vous écriviez une romance, un polar, une dystopie glaçante ou un conte de fées, donnez vie à la Déclaration universelle des droits de l'homme qui s'incarnera dans vos mots, vos personnages et vos péripéties !

Rendez-vous sur le site
www.dudh-sncf.short-edition.com
pour soumettre vos récits
avant le 7 janvier 2019 inclus.
Le public et un jury d'experts récompenseront les meilleures œuvres.

À vos plumes !

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948
2018

70^E ANNIVERSAIRE



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948
2018

70^E ANNIVERSAIRE

NOS
PARTENAIRES

DEFENDRE LES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE ENTIER



Human Rights Watch célèbre cette année 40 ans d'existence alors que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme atteindra pour sa part ses 70 ans. Cette année de célébrations n'est pourtant guère un moment de réjouissance car les défis auxquels nous sommes confrontés sont immenses. Les progrès durement acquis s'affaiblissent lorsque les extrémistes encouragent la discrimination et la haine, rejettent les droits des femmes, et commettent des actes de violence et de persécution envers ceux qui leur font obstacle.

Cependant, il y a lieu d'espérer. Partout à travers le monde, des millions de personnes courageuses demandent justice et égalité. Human Rights Watch est fier de faire partie de ce mouvement fort qui protège les droits humains et défend les principes qui les sous-tendent. Nous enquêtons sur les exactions, dénonçons les faits et faisons pression sur ceux qui détiennent le pouvoir afin que les droits soient respectés et que justice soit faite.

UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE



NOS VALEURS

La réussite de Human Rights Watch ne se mesure qu'à l'aune des **changements positifs** et durables que nous parvenons à provoquer, en étroite collaboration avec un large éventail d'acteurs locaux et internationaux. Nous n'acceptons aucune subvention gouvernementale, ni aucun soutien privé qui risquerait d'affecter notre objectivité et notre **indépendance**.

Nous sommes une organisation **totale**ment **apolitique et impartiale** et nous observons une complète neutralité dans les conflits armés.

NOTRE IMPACT

Parmi nos principales victoires institutionnelles :

. Human Rights Watch a mobilisé et réuni le soutien politique nécessaire à la signature de **traités internationaux** interdisant l'utilisation de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et les disparitions forcées. Nous avons reçu **le Prix Nobel de la Paix**, aux côtés de nos partenaires de la Campagne Internationale pour l'Interdiction des Mines Antipersonnel.

. Nous avons porté la campagne internationale ayant abouti à l'adoption de la **convention interdisant l'utilisation d'enfants soldats**. Depuis que nous avons commencé à travailler sur ce sujet il y a plus de 15 ans, le nombre de pays dans lesquels des enfants sont impliqués dans des conflits armés a été réduit par trois.

. Nous avons, dans un rapport intitulé « Leave None To Tell The Story », écrit l'histoire du **génocide au Rwanda** et nous avons été entendus en tant que témoins-experts par la cour internationale devant laquelle les responsables des atrocités sont aujourd'hui jugés.

. Nous avons beaucoup milité pour la création d'une **Cour pénale internationale** permanente afin de juger les crimes les plus abominables. Nos importants efforts au niveau diplomatique en coalition avec d'autres organisations ont abouti à la création de la Cour pénale internationale.

SUIVEZ-NOUS !

Suivez-nous et retrouvez nos rapports et nos enquêtes sur notre site web.

[HRW.org](http://hrw.org)



[@hrw_fr](https://twitter.com/hrw_fr)



[@HumanRightsWatch.en.francais](https://www.facebook.com/HumanRightsWatch.en.francais)

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, AU FONDEMENT DU COMBAT D'AMNESTY INTERNATIONAL



La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est un texte essentiel et fondateur du combat mené par Amnesty International. La force morale de ce texte est indéniable et sa lecture, 70 ans après son adoption, le 10 décembre 1948, est toujours inspirante pour celles et ceux qui se battent en faveur d'un monde de justice, de dignité et d'égalité. Faire connaître le texte de la DUDH et le diffuser au plus grand nombre fait partie du combat d'Amnesty International, un combat qui vise à défendre ces droits universels quand ils sont menacés, à demander justice quand ils sont bafoués.

Connaître ses droits, c'est être en mesure de les faire valoir, de les faire respecter et de défendre ceux d'autrui. 70 ans plus tard, la mobilisation de tous reste indispensable pour faire de l'idéal de justice de la Déclaration universelle des droits de l'homme une réalité partout dans le monde.

AMNESTY INTERNATIONAL CÉLÈBRE LES 70 ANS DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Au-delà de son caractère incontournable pour une ONG de défense des droits humains, l'anniversaire de l'adoption de la DUDH, le 10 décembre, est l'opportunité pour Amnesty International France de célébrer l'actualité et la modernité du texte.

En parallèle du partenariat avec la SNCF autour de l'exposition consacrée à cet anniversaire, Amnesty International France a souhaité interroger l'écho de la DUDH dans nos vies contemporaines à travers différents temps forts dans toute la France.

- **Une exposition photo, « Les UNS envers les AUTRES »**

Du 7 décembre 2018 au 12 janvier 2019, l'exposition « Les UNS envers les AUTRES » sera présentée en plein cœur de Paris, ville qui a vu naître la DUDH. Pensée pour un public non averti, cette exposition souhaite sensibiliser à la modernité des valeurs portées par le texte. Amnesty International a proposé à des auteurs contemporains (Bruce GILDEN, Claudia HUIDOBRO & Tendance Floue, Ulrich LEBEUF, Sebastián LISTE, Lorenzo MELONI, Zanele MUHOLI, Yann RABANIER, Anton RENBORG, SMITH) de s'emparer de ces questions et de réfléchir sur la manière dont le texte résonne dans un monde qui a radicalement changé depuis 70 ans mais qui reste traversé par les idéaux d'égalité, de justice et de dignité portés par la DUDH.

Galerie Wanted - 23 rue du Roi de Sicile, Paris IV^e (métro : ligne 1, station Saint-Paul)

- **Un concours de courts-métrages, « Ma déclaration »**

Ouvert à tous jusqu'au 10 décembre 2018, le concours « Ma déclaration » invite chacun et chacune à livrer sa manière de voir les droits humains aujourd'hui et de s'exprimer sur SA déclaration à travers un court-métrage d'une durée maximum de 70 secondes. Un jury, présidé par la réalisatrice Maïmouna Doucouré, décernera trois prix : un Grand prix du jury, une Mention spéciale du jury et un Prix du public pour récompenser la vidéo qui aura reçu le plus grand nombre de « likes » sur le site dédié. madeclaration.amnesty.fr/

- **Un appel à mobilisations, « 10 jours pour signer »**

Chaque année, autour du 10 décembre, journée internationale des droits humains et date anniversaire de la signature de la DUDH, Amnesty International se mobilise massivement autour de 10 situations emblématiques, qui concernent 10 personnes ou groupes de personnes dont les droits sont menacés. L'édition 2018 de cette

campagne annuelle intitulée *10 jours pour signer* sera consacrée aux cas de neuf femmes défenseuses et d'un peuple autochtone du Kenya, les Sengwer.

- **Un ouvrage, « Les droits de l'homme, c'est pour quand ? » (Gallimard)**

À l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, AIF et Cartooning for Peace s'associent dans un album inédit de dessins de presse pour dresser un état des lieux du respect – ou non – de ce texte essentiel. Ouvrage préfacé par Christine Taubira. boutique-solidaire.com/amnesty/

- **Un numéro de « La Chronique » consacré au 70^e anniversaire de la DUDH**

<https://www.amnesty.fr/la-chronique>

À l'occasion du 70^e anniversaire de la DUDH, Amnesty International France a également produit, en collaboration avec **l'agence be-pôles**, spécialisée dans la création de chartes visuelles, **un ensemble d'outils (livret, posters, pochettes, cartes postales, etc.) afin de diffuser largement le texte.**

Un affichage sauvage dans les rues de Paris, à partir du 6 décembre, permettra de raconter une histoire autour de la DUDH et de ses articles.

Des supports et outils pédagogiques d'éducation aux droits humains ainsi qu'une vidéo destinés aux plus jeunes sont également d'ores et déjà disponibles sur la page Éducation du site d'Amnesty International France. amnesty.fr/education



Créé en 1961, **AMNESTY INTERNATIONAL** est un mouvement rassemblant plus de 7 millions de personnes qui mobilisent se pour faire respecter l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Les enquêtes, menées sur le terrain par les équipes de recherche d'Amnesty International, entraînent la publication de rapports et communiqués qui permettent d'alerter l'opinion publique et les médias sur les violations des droits humains, et d'interpeller les décideurs. Ils s'accompagnent d'actions de pression par la mobilisation des militants et la sensibilisation du public.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute nternational se bat pour que les droits des personnes qu'elle défend soient u évoluer les lois dans le respect du droit international.

Retrouvez-nous sur : [twitter](#) / [facebook](#) / [Instagram](#) / [amnesty.fr](#)



**Fondation
Lilian
Thuram**

Éducation
contre
le racisme

www.thuram.org

Janvier 2018

On ne naît pas raciste, on le devient. Cette vérité est la pierre angulaire de la Fondation Education contre le racisme, pour l'égalité. Le racisme est une construction intellectuelle, politique et économique. Nous devons prendre conscience que l'Histoire nous a conditionnés, de génération en génération, à nous voir d'abord comme des Noirs, des Blancs, des Maghrébins, des Asiatiques ... Nos différences deviennent des inégalités générées par des mécanismes de domination qu'il est nécessaire de déconstruire. N'est-il pas temps de nous considérer avant tout comme des Êtres humains ?

Nos sociétés doivent intégrer l'idée pourtant simple que la couleur de la peau, le genre, la religion, la sexualité d'une personne ne détermine en rien son intelligence, la langue qu'elle parle, ses capacités physiques, sa nationalité, ce qu'elle aime ou déteste. Chacun de nous est capable d'apprendre n'importe quoi, le pire comme le meilleur.

« La question de l'inégalité des sexes est éminemment politique. Ce modèle inégal est la matrice de tous les autres régimes d'inégalité. »

Françoise Héritier, membre du comité scientifique de la Fondation

« Nous possédons une origine unique : nous sommes tous des Africains d'origine, nés il y a trois millions d'années, et cela devrait nous inciter à la fraternité. »

Yves Coppens, membre du Comité scientifique de la Fondation

Les actions de la Fondation s'appuient sur l'expertise de son comité scientifique, composé de **Françoise Héritier**, anthropologue, **Yves Coppens**, paléoanthropologue, **Marie Rose Moro**, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, **Doudou Diène**, juriste, rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme (2002-2008), **Evelyne Heyer**, généticienne des populations humaines, **Ninian Hubert Van Blyenburgh**, anthropologue et didacticien, **Elisabeth Caillet**, muséologue, **Michel Wieviorka**, sociologue, **Françoise Vergès**, politologue, **Pierre Raynaud**, ingénieur en développement des politiques publiques, **Pascal Brice**, diplomate, **Pascal Boniface**, géo-politologue, **Pascal Blanchard**, historien, **Patrick Estrade**, psychologue, **André Magnin**, commissaire d'expositions.

Parmi les actions développées depuis la création de la Fondation en 2008 :

- Des interventions dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités françaises et étrangères, des conférences et des débats.
- L'élaboration de l'exposition itinérante *ÊTRE HUMAIN* avec l'Association Les Petits Débrouillards.
- Le concours national *Nous Autres* pour les classes de la maternelle à la 6^{ème} afin d'aborder sous un mode ludique et pédagogique la déconstruction du racisme en classe. Les élèves devaient réaliser une production plastique, musicale ou vidéo pour illustrer la défense de l'égalité entre tous les Hommes.
- L'élaboration du livre *Mes étoiles noires, de Lucy à Barack Obama* (Prix Seligmann contre le racisme 2010; Ed. Philippe Rey 2010, Ed. Points 2011.) Publié en espagnol (Ara Llibres 2012), en italien (ADD Editore 2013), en portugais (Tinta da China 2013), en suédois (Vaktel Förlag 2015.) La publication en anglais cherche son éditeur (traduction effectuée.)
- La coédition solidaire de *Mes étoiles noires* regroupant 12 éditeurs parue en 2014 : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal et Togo, en partenariat avec l'Alliance internationale des éditeurs indépendants.
- La BD *Notre histoire* (Delcourt, vol. 1 et 2, 2014-2017), adapté de *Mes étoiles noires*.
- La BD *Tous super-héros* (Delcourt, vol. 1 et 2, 2016-2018.)
- L'outil pédagogique *Nous Autres*, programme multimédia d'éducation contre le racisme pour les enseignants désormais en ligne sur notre site.
- Le *Manifeste pour l'égalité* (Autrement 2012, J'ai Lu 2014), en Italien (ADD 2014.)
- L'album *Nelson Mandela* (Hachette enfants, 2017.)
- L'élaboration avec Jean-Christophe Victor et ARTE de deux numéros du Dessous des cartes : *Mémoire du racisme* et *Zoos humains* (mars 2012.)
- Le commissariat général (Lilian Thuram) et le commissariat scientifique (Pascal Blanchard et Nanette Snoep) de l'exposition *EXHIBITIONS, l'invention du sauvage* au musée du quai Branly (29 novembre 2011 - 3 juin 2012, Globe de Cristal Meilleure exposition de l'année) et sous le titre *Zoos humains, l'invention du sauvage* à la Cité Miroir à Liège (17 septembre 2016 – 26 février 2017.) et au Mémorial ACTe à Pointe à Pitre (29 juin – 30 décembre 2018.)
- Le parrainage des orchestres DEMOS à la Philharmonie de Paris depuis 2014.
- Le soutien à des manifestations contre les discriminations et pour les Droits de l'Homme.

La Fondation est soutenue par la CASDEN, la MGEN, la Fondation du FC Barcelone et Lilian Thuram. L'Association France 98, le FondAction du Football et la Fondation Seligmann mécènent *Être humain*.



Fondation Lilian Thuram - Éducation contre le racisme

Président : Lilian Thuram

Vices Présidents : Juan Campmany et Rafael Vila San Juan

Directeur : Lionel Gauthier

TOUS HUMAINS

Un mois de création chorégraphique pour célébrer la Déclaration universelle des droits de l'homme

30 novembre au 21 décembre 2018

Des millions de visiteurs, français et étrangers, empruntent chaque année l'Esplanade du Trocadéro, en réalité dénommée Esplanade des Libertés et des Droits de l'Homme, ignorant souvent l'existence sous leurs pieds du théâtre qui hébergea la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948. Fort de ce symbole, le Théâtre national de la Danse situe aujourd'hui son action en écho permanent aux défis auxquels nos sociétés doivent faire face. L'instrumentalisation ou la dénaturation qui a pu en être faite dans l'histoire, notamment lors d'épisodes coloniaux ou postcoloniaux dont beaucoup subissent encore les effets néfastes, ont pu entacher ce qui demeure cependant l'un des textes les plus importants pour la démocratie et l'épanouissement des hommes, des femmes et des sociétés. 70 ans après, les principes de liberté et d'égalité, sont, hélas, ignorés ou bafoués de bien des manières, y compris dans notre environnement proche.

La scène artistique n'est pas indifférente à ces questions politiques, à ces problématiques tout simplement humaines. Chaillot propose régulièrement des spectacles qui, chacun à leur façon, joyeux, graves, politiques traitent des questions de société. Avec le focus *Tous Humains*, Chaillot invite artistes et spectateurs à partager un mois de temps forts qui verra se succéder : trois créations de personnalités particulièrement impliquées et engagées – Lia Rodrigues, Rachid Ouramdane et Annabelle Bonnery –, la célébration d'une Veillée de l'humanité marquant le 70^e anniversaire de la signature de la Déclaration, une journée de projections de films organisée avec la collaboration active d'ARTE, et la commande d'œuvres plastiques dont une installation vidéo-mapping de Charles Fréger... Ces rendez-vous seront l'occasion de réaffirmer ou d'interroger les valeurs essentielles à toute démocratie, socle fondateur de ce qui nous rend « Tous Humains ! »

Didier Deschamps

Directeur de Chaillot - Théâtre national de la Danse

www.theatre-chaillot.fr

CONTACTS PRESSE

Chaillot – Théâtre national de la Danse

Catherine Papeguay

01 53 65 31 22 / c.papeguay@theatre-chaillot.fr

Ingrid Cadoret / Agence The Desk

06 88 89 17 72 / ingrid@agencethedesk.com

THÉÂTRE NATIONAL DE LA DANSE chail|ot



Photo © Charles Fréger

Tous Humains

70^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

30 novembre – 21 décembre 2018

Spectacles, performances, films,
rencontres-débats...



#toushumains

www.theatre-chail|ot.fr

Spectacles

- **Lia Rodrigues, *Fúria***
Création – artiste associée
Dans le cadre du Festival d'Automne à Paris
- **Annabelle Bonnéry / Serge Kakudji, *Paysage d'ensemble***
Création « Chail|ot en partage à la Goutte d'Or »
- **Veillée de l'humanité**
Soirée anniversaire
- **Rachid Ouramdane CCN2 – Grenoble, *Franchir la nuit***
Dans le cadre de la programmation « hors les murs »
du Théâtre de la Ville

Tous Humains avec ARTE

- Journée de projections et de débats coordonnée
par l'historien **Pascal Blanchard**, animée par la journaliste
et présentatrice d'ARTE Journal, **Marie Labory**,
en présence des réalisateurs et d'invités
8 décembre (entrée libre)

S21, la machine de mort khmère rouge,
Rithy Pahn (2003)

L'État contre Nelson Mandela et les autres,
Nicolas Champeaux et Gilles Porte (2018 – Inédit)

Les Quatres sœurs : Baluty,
Claude Lanzmann (2017)

Je ne suis pas votre nègre
Raoul Peck / James Baldwin (2016)

Sauvages, au cœur des zoos humains,
Pascal Blanchard et Bruno Victor-Pujebet (2018)

Samouni Road
Stefano Savona (2018)

Les Roms, des citoyens comme les autres ?,
Samuel Lajus (2017)

Quand l'homme a mangé la terre
Jean-Robert Viallet (2018 – Avant-première)

Le Temps des égarés
Virginie Sauveur (2018)

Dans le cercle

Installation vidéo-mapping de Charles Fréger
Esplanade des libertés et des droits de l'homme
du 30 novembre au 10 décembre à partir de 18h

Exposition en gares de Philippe Apeloig

du 10 novembre au 31 décembre dans près de 100 gares SNCF

Porteuse de vies

Commande au sculpteur congolais Freddy Tsimba
Don du Fonds de dotation le Manège de Chail|ot

Rencontres de l'UNESCO

autour des artistes invités de la Veillée de l'humanité
11 décembre de 14h à 17h30

Saison En Droits !

au Musée de l'Homme
Expositions, performances théâtrales, projection, conférences
et table ronde autour du Manifeste *Migrations*
Du 8 décembre 2018 au 30 juin 2019



Les Distributeurs d'Histoires Courtes de SHORT EDITION et les 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans les gares SNCF

Installés en gares depuis l'été 2016, les **Distributeurs d'Histoires Courtes** sont partie intégrante des [services en gare](#) proposés gracieusement par SNCF Gares & Connexions, et aujourd'hui de l'opération mise en place à l'occasion des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

SNCF s'appuie sur le savoir-faire éditorial de SHORT EDITION pour associer la littérature à la démarche citoyenne de l'opération Déclaration universelle des droits de l'homme.

A compter de lundi 19 novembre, les Distributeurs habillés aux couleurs de l'opération proposeront des textes en lien avec chacun des 30 articles de la Déclaration. Toutes ces œuvres, sélectionnées par l'équipe éditoriale de SHORT EDITION, sont issues de notre plateforme short-edition.com.

Une [web app aux couleurs de l'opération](#) permet aux lecteurs de retrouver en numérique l'ensemble des œuvres sélectionnées par SHORT EDITION et SNCF ainsi que les articles de la Déclaration.

Enfin, grâce à [un site dédié](#), SNCF en partenariat avec SHORT EDITION offre à chacun d'entamer une réflexion sur ces droits humains que porte la Déclaration en organisant un grand concours d'écriture, sur le thème « Exister », dans le jury duquel se retrouvent 2 auteurs reconnus pour leur proximité avec le public et en particulier avec les jeunes, [Camille de Peretti](#) et [Bernard Thomasson](#).

Le Distributeur d'Histoires Courtes, un service culturel, original et populaire, mis à disposition des voyageurs par SNCF Gares et Connexions.

Les Distributeurs d'Histoires Courtes, un concept inédit qui offre une parenthèse inattendue en gare. Grâce aux Distributeurs d'Histoires Courtes, SNCF Gares & Connexions propose aujourd'hui dans plus de 50 gares de France une parenthèse culturelle et repositionne la lecture et l'écrit au cœur du quotidien des visiteurs et des voyageurs. **En offrant de la culture** dans un lieu où on ne l'attend pas, l'enjeu est double : faire émerger les auteurs contemporains et proposer aux visiteurs d'enrichir leur attente en gare via un service culturel gratuit, ludique, et adapté à leur mobilité.

Depuis les premières expérimentations en gare des Distributeurs d'Histoires Courtes, au printemps 2016, le service a été plébiscité par les voyageurs : plus de 1,5 million d'histoires ont déjà été distribuées dans les gares SNCF.

Imaginé, conçu et fabriqué en France, le Distributeur d'Histoires Courtes (DHC) est **une borne connectée** sur le site short-edition.com qui permet d'accéder gratuitement à la littérature à travers des nouvelles, poèmes et fables imprimés de manière aléatoire sur un papier au format d'un papyrus, pour un temps de lecture de 1, 3 ou 5 minutes...

Détournant l'objet commercial qu'est traditionnellement le distributeur automatique de friandises ou autres boissons, le Distributeur d'Histoires Courtes est élégant et... **gratuit** pour les utilisateurs : il offre **un accès permanent et illimité à la culture**.

En installant le Distributeur au cœur de ses gares, SNCF contribue efficacement à cette nouvelle et originale façon d'accéder à la lecture et à l'écriture et confirme son action pour installer un art accessible à tous dans la gare et dans la ville.

A PROPOS DE SHORT EDITION

[Short Edition](#) est l'**Editeur propulseur de littérature courte** et rassemble sur sa plateforme en français et en anglais :

- + de 250 000 lecteurs abonnés,
- 8 500 auteurs agréés par la communauté,
- 100 000 œuvres accessibles en lecture gratuite (nouvelles, poèmes, BD)

Avec son Distributeur d'Histoires Courtes, SHORT EDITION permet d'offrir un accès original et innovant à la littérature, et répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Renforcer une image de marque innovante, surprendre les visiteurs en les accueillant de manière originale, manifester l'hospitalité envers ses visiteurs
- Ajouter de l'interactivité et de la proximité entre une grande marque ou une institution et ses usagers, ses visiteurs
- Promouvoir la lecture, l'écriture... et la culture grâce à un outil connecté innovant.

Grâce à son expertise éditoriale, SHORT EDITION et son Distributeur d'Histoires Courtes ont été sélectionnés par de nombreux lieux de passage comme des gares SNCF, des aéroports, des centres commerciaux, des universités... pour relever le challenge de **l'amélioration du confort** des visiteurs en leur proposant **d'accéder gratuitement à la littérature** à travers des poèmes, des nouvelles et des fables qui se lisent en une, trois ou cinq minutes selon le temps de lecture sélectionné par le lecteur avant d'éditer son histoire.

Le Distributeur d'Histoires Courtes se déploie **en France et aux États-Unis** dans de nombreux univers, (galeries commerciales, hôpitaux, aéroports, administrations, écoles ou universités, accueils d'entreprise, well being at work, hôtels).

Ce nouveau service culturel, imaginé et développé en France, disponible gratuitement et en permanence, **repositionne la lecture et l'écriture au cœur du quotidien**.

Plus d'infos en vidéo :

- [Histoires en Gares, le DHC et la Sncf](#)
- [Coppola, le parrain du Distributeur d'Histoires Courtes](#)
- www.short-edition.com/presse

Contact Presse Short Edition

Caroline de Cuverville

06 13 52 40 39 – 04 76 22 02 61

caroline@short-edition.com

franceinfo, premier média global d'information en continu de service public, relate et analyse l'actualité avec 160 journalistes concentrés sur un objectif : produire 24h/24 et 7j/7 une information fiable sur tous les supports pour donner aux citoyens les moyens de se forger une opinion libre et indépendante.

Enquêtes et reportages inédits, décryptages et éclairages d'experts, franceinfo couvre tous les événements majeurs en France et dans le Monde, pour toujours mieux saisir l'actualité et la partager avec tous les publics.

Depuis septembre 2016, grâce à l'alliance des partenaires de l'audiovisuel public : Radio France, France Télévisions, l'Ina et France Médias monde, franceinfo est une offre inédite d'information qui propose en temps réel l'essentiel de l'actualité avec une radio renouvelée, une offre numérique ambitieuse et une chaîne de télévision.

Réactive, innovante, exhaustive, concise, pédagogique...



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948
2018

70^E ANNIVERSAIRE

REMERCIEMENTS

PHILIPPE APELOIG

Graphiste, affichiste, typographe, Philippe Apeloig a commencé sa carrière au musée d'Orsay. Il est à l'origine des identités visuelles de la direction des Musées de France, du musée Yves Saint Laurent de Marrakech et de la signalétique du Louvre Abou Dabi, en collaboration avec les Ateliers Jean Nouvel. En octobre 2018, il publie, aux éditions Gallimard, le livre *Enfants de Paris, 1939-1945*, qui rassemble les plaques commémoratives de la Seconde Guerre mondiale à Paris. Au croisement entre typographie et mémoire, cette œuvre graphique livre une vision inédite et insolite de l'histoire récente de la capitale. L'ouvrage a bénéficié du soutien de SNCF.

www.apeloig.com

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1948
2018

70^E ANNIVERSAIRE

CONTACT PRESSE SNCF GARES & CONNEXIONS

vfabry@patricia-goldman.com

POUR EN SAVOIR PLUS

www.gares-sncf.com



PHOTOS : © DAVID PAQUIN

GARES &
CONNEXIONS

